

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 6 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du lundi 6 avril 2020, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2020-04-103

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 mars 2020 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 9 mars 2020 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 mars 2020 ;
8. Gestion administrative ;
 - 8.1. Modification site web - certificat de sécurité ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012 ;
 - 9.2. Règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019) ;
 - 9.3. Règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008,

- 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020) ;
- 9.4. Règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018) ;
- 9.5. Règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020) ;
- 9.5.1. Honoraires des frais d'arpentage ;
10. Adoption de règlements ;
- 10.1. Premier projet de règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020) ;
- 10.2. Premier projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020) ;
- 10.2.1. Résolution désignant le règlement no 339-2020 comme prioritaire ;
11. Travaux publics ;
- 11.1. Dépenses à autoriser ;
- 11.2. Dépôt - dépenses engagées ;
- 11.3. Embauche d'un stagiaire ;
12. Inspection en bâtiments ;
- 12.1. Émission des permis ;
- 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
- 13.1. Demandes du directeur ;
- 13.2. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge ;
14. Ministère des Transports ;
- 14.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière nord ;
- 14.1.1. Travaux d'infrastructures ;
- 14.1.2. Mandat - services en laboratoire ;
- 14.2. Réfection - route du Vieux-Moulin ;
15. Développement résidentiel - nouveaux secteurs ;
- 15.1. Étude préliminaire de faisabilité ;
16. Transition énergétique Québec ;
- 16.1. Subvention économie d'énergie - mandat de mesurage ;
17. Divers ;
18. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-04-104 **3.1. Séance ordinaire du 2 mars 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2020-04-105 **3.2. Séance extraordinaire du 9 mars 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question car la séance se tenait à huis clos.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2020-04-106 **MRC de La Nouvelle-Beauce - bornes de recharge pour véhicules électriques**

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) annonce le lancement du projet « Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches » financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

ATTENDU QUE le CRECA, en collaboration avec l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), ajoutera cinquante et une (51) bornes de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers et encourager l'utilisation du véhicule électrique ;

ATTENDU QUE les quatorze (14) municipalités les plus peuplées de Chaudière-Appalaches n'ayant pas encore de borne électrique se verront automatiquement offrir une borne de type L2 de base, dont Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil fasse part à la MRC de La Nouvelle-Beauce de son intérêt à obtenir une borne de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2020-04-107

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation - programme d'aide « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » - volet 1 - demande de subvention

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » - volet 1 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre dudit programme ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » - volet 1, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Adoptée

2020-04-108

Appel d'offres - services en ingénierie

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour des services en ingénierie relatifs au dépôt d'un projet dans le cadre du programme «Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)».

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas modifier ni reporter le paiement des taxes municipales ;
- demander des informations supplémentaires concernant le projet du Conseil de bassin de la rivière Etchemin relativement à la dénomination des cours d'eau sur le territoire ;
- procéder aux travaux correctifs relativement à une accumulation d'eau vis-à-vis le lot 3 029 414.

2020-04-109

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3108 à 3128 inclusivement (le prélèvement no 3108 étant annulé), les chèques nos 13779 à 13815 inclusivement (le chèque no 13790 adopté à la séance du 2 mars et le chèque no 13815 étant annulés), les dépôts directs nos 501570 à 501618 inclusivement (les dépôts directs 501 542, 501 555 et 501565 adoptés à la séance du 2 mars étant annulés) et les salaires, totalisant quatre cent quarante-deux mille quatre cent quarante-huit dollars et quarante-deux cents (442 448,42 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MARS 2020

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2020.

8. GESTION ADMINISTRATIVE

2020-04-110

8.1. Modification site web - certificat de sécurité

ATTENDU QU'il y a lieu de sécuriser le site internet de la municipalité de Saint-Isidore en modifiant le nom de domaine de http:// vers https:// ;

ATTENDU QUE c'est un critère important pour le référencement naturel pour être mieux positionné dans les résultats de recherche ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate POGZ à procéder au transfert du site internet de http:// vers https://, au coût suivant, incluant les taxes s'il y a lieu, et ce, telle la proposition soumise 24 mars 2020 :

Achat du certificat SSL : 55,00 \$/annuellement

Exécution du transfert : 130,00 \$

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 335-2020 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés et modifiant le règlement no 236-2012.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

9.2. Règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019)

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 336-2020 de concordance concernant la modification des dispositions relatives aux îlots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA) et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019 et 332-2019).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,
Conseillère

9.3. Règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020)

Avis de motion est déposé par Antoine Couture, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Antoine Couture
Conseiller

9.4. Règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018)

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 338-2020 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010 (320-2018).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Martin Boisvert,
Conseiller

9.5. Règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020)

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,
Conseillère

2020-04-111

9.5.1. Presbytère Saint-Isidore - mandat - services en arpentage

ATTENDU QUE le presbytère de Saint-Isidore est à vendre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit modifier le règlement de zonage pour les usages futurs du presbytère ;

ATTENDU la nécessité de procéder à la subdivision du lot 5 042 551 afin de maintenir un terrain de stationnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Ecce Terra arpenteurs-géomètres sencrl , à procéder à la subdivision et au piquetage du lot 5 042 551, au coût de mille neuf cent vingt-quatre dollars et soixante-deux cents (1 924,62 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020-04-112

10.1. Premier projet de règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020)

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 337-2020 relatif à l'aménagement des cases de stationnement dans les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 et l'assouplissement des normes pour la plantation d'arbres sur le territoire et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019 et 336-2020) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2020-04-113

10.2. Premier projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020)

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 339-2020 afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020 et 337-2020) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

2020-04-114

10.2.1. Résolution désignant le règlement comme acte prioritaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore adopte lors de la présente séance le projet de règlement 339-2020 modifiant le règlement de zonage 160-2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit arrêté ministériel prévoit la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la procédure habituelle doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QUE tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un terrain de stationnement public hors-rue au cœur du village ;

CONSIDÉRANT le changement imminent de vocation du presbytère de la paroisse de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'ajuster le zonage rapidement pour répondre à ces deux impératifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COTURUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le règlement numéro 339-2020 modifiant le règlement de zonage 160-2007 notamment afin d'agrandir la zone M-7 à même une partie de la zone PU-3 est un acte prioritaire au sens de l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

QUE la période au cours de laquelle les citoyens pourront transmettre leurs commentaires écrits se déroulera du 16 avril 2020 au 30 avril 2020.

Adoptée

11. TRAVAUX PUBLICS

2020-04-115

11.1. Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Arrêt de neige - salle Amicale
Fournisseur : Simon Larose inc.

2 616,83 \$*

Formation web - eaux usées <i>Fournisseurs : Gouvernement du Québec Collège de Shawinigan</i>	3 000,00 \$**
Consultation Azimut géomatique <i>Fournisseur : Groupe de géomatique AZIMUT inc.</i>	3 161,81 \$*
Centre municipal	
Dalle de béton pour génératrice	3 000,00 \$
Électricité pour génératrice <i>Fournisseurs : Paysagemnt Jodem Jean-Louis Gosselin inc.</i>	6 232,58 \$

*QUE les présentes dépenses soient payées à même les activités d'investissement

**QUE les présentes dépenses soient payées à même les activités de fonctionnement

Adoptée

2020-04-115A 11.2. Dépôt - dépenses engagées

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Entretien véhicules	
Fixation et roues - F150 <i>Fournisseur : Vincent Labonté</i>	97,00 \$
Essuie-glace, lingettes et nettoyant <i>Fournisseur : JD Performance inc.</i>	264,54 \$
Garage municipal	
Bris plancher chauffant, panneau de contrôle <i>Fournisseur : Groupe Beaudoin inc.</i>	2 403,22 \$
Voirie	
Membrane, sel et asphalte <i>Fournisseur : Emco</i>	1 379,04 \$
Lunettes de sécurité <i>Fournisseur : Tenaquip</i>	43,13 \$
Aqueduc	
Chlore, tuyauterie, salle Amicale <i>Fournisseur : Matériaux St-Isidore</i>	924,10 \$
Signalisation	
Dossard et arrêt brigadier <i>Fournisseur : Signalisation Lévis</i>	76,42 \$

Adoptée

2020-04-116 **11.3. Embauche d'un stagiaire**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de madame Lorie Savard, étudiante en génie civil, dans le cadre d'un stage d'été débutant le 4 mai 2020, pour une période approximative de dix-sept (17) semaines, selon le tarif horaire en vigueur indexé du Service de placement de l'Université Laval.

Adoptée

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2020.

12.2. Dossier des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2020.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2020-04-117 **13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Mobilier de rangement <i>Fournisseur : Costco</i>	1 092,25 \$
2 bidons d'essence de 5 gallons	365,62 \$
Tampons absorbants pour huile	126,01 \$
Barrière de pollution	167,86 \$
Pâte à colmater <i>Fournisseur : Tenaquip</i>	36,79 \$
Matériel de nettoyage <i>Fournisseur : Produit Novaco</i>	300,00 \$

Adoptée

2020-04-118 **13.2. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour les services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois (3) ans et ce, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le conseil s'engage à verser pour la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge un montant annuel équivalent à dix-sept cents (0,17 \$) per capita pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

14. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

14.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière nord

14.1.1. Travaux d'infrastructures

Sujet reporté ultérieurement.

2020-04-119

14.1.2. Mandat - services en laboratoire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'infrastructures dans le rang de la Rivière nord ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir recours à des services en laboratoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate GHD pour des services en laboratoire dans le projet des travaux d'infrastructures dans le rang de la Rivière nord, au coût estimé de vingt-deux mille cent treize dollars et soixante-douze cents (22 113,72 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise, et ce, conditionnel à l'obtention de l'aide financière et à l'approbation du règlement d'emprunt.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% à même la subvention du MTQ ;
- 50% par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2020-04-120

14.2. Réfection route du Vieux-Moulin

ATTENDU QUE la route du Vieux-Moulin est une route avec un débit journalier annuel moyen de plus de deux mille (2 000) véhicules ;

ATTENDU QUE cette route est également une voie de circulation pour de nombreux véhicules routiers lourds ;

ATTENDU QUE l'état de dégradation de la route ainsi que sa proximité avec de nombreuses résidences pose un risque accru aux usagers de la route, mais également à plusieurs citoyens de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a comme projet des travaux de réfection de la route du Vieux-Moulin située sur le territoire de Saint-Isidore en 2021 ;

ATTENDU QU'aucun propriétaire concerné par les travaux de réfection n'a été contacté par le ministère des Transports en ce qui concerne les possibilités de devoir relocaliser certaines résidences qui sont situées trop près de l'emprise de la route ;

ATTENDU QUE des accidents ont eu lieu au cours des dernières années en lien avec la trop grande proximité des résidences avec la route du Vieux-Moulin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie à cent pour cent (100%) les demandes effectuées par les propriétaires des résidences situées au 310 et 313 de la route du Vieux-Moulin.

QUE le conseil demande au ministère des Transports d'appliquer les principes généraux qu'il promeut en ce qui concerne les normes de construction et de sécurité relatives aux éléments de conception qu'il utilise normalement pour les travaux de construction ou de réfection du réseau routier, démontrant ainsi l'importance que le ministère accorde au respect de l'environnement, aux éléments patrimoniaux présents sur le territoire et aux humains impactés par le projet.

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS

2020-04-121

15.1. Étude préliminaire de faisabilité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire évaluer la faisabilité de développements domiciliaires futurs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet de SNC Lavalin inc. pour les activités suivantes :

- revue et analyse des informations disponibles ;
- études des besoins ;
- analyse des lieux potentiels de développement ;
- études des infrastructures en place ;
- estimation des coûts de construction ;
- préparation et remise du rapport d'étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate SNC Lavalin inc. pour des services professionnels relatifs à la réalisation d'une étude visant à évaluer le potentiel de développements domiciliaires futurs, au montant de vingt-quatre mille neuf cent neuf dollars et trente-trois cents (24 909,33 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 11 mars 2020.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

16. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

2020-04-122

16.1. Subvention économie d'énergie - mandat de mesurage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a effectué des travaux majeurs visant la rénovation de l'aréna en 2017 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore avait obtenu, suite aux travaux de rénovation, une subvention de l'organisme Transition Énergétique Québec (TEQ) pour l'amélioration du bilan énergétique du bâtiment ;

ATTENDU QUE la municipalité devait colliger des données, sur une période d'un an, permettant de confirmer l'amélioration du bilan énergétique du bâtiment ;

ATTENDU QUE les données qui ont été rassemblées jusqu'à maintenant sont corrompues et inutilisables par le fournisseur de service attribué au dossier ;

ATTENDU QUE pour obtenir la dernière portion de la subvention et pour éviter de devoir rembourser les sommes déjà reçues, la municipalité doit effectuer des travaux supplémentaires pour prouver à TEQ qu'il y a effectivement une amélioration du bilan énergétique du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate WSP Canada inc. pour des services professionnels relatifs à la poursuite des activités de mesurage visant la finalisation du dossier de subvention pour l'amélioration du bilan énergétique de l'aréna de Saint-Isidore, pour un montant estimé de six mille cent soixante dollars et trente-six cents (6 160,36 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissement.

Adoptée

17. DIVERS

Aucun sujet.

2020-04-123

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 30.

Adopté ce 4 mai 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
